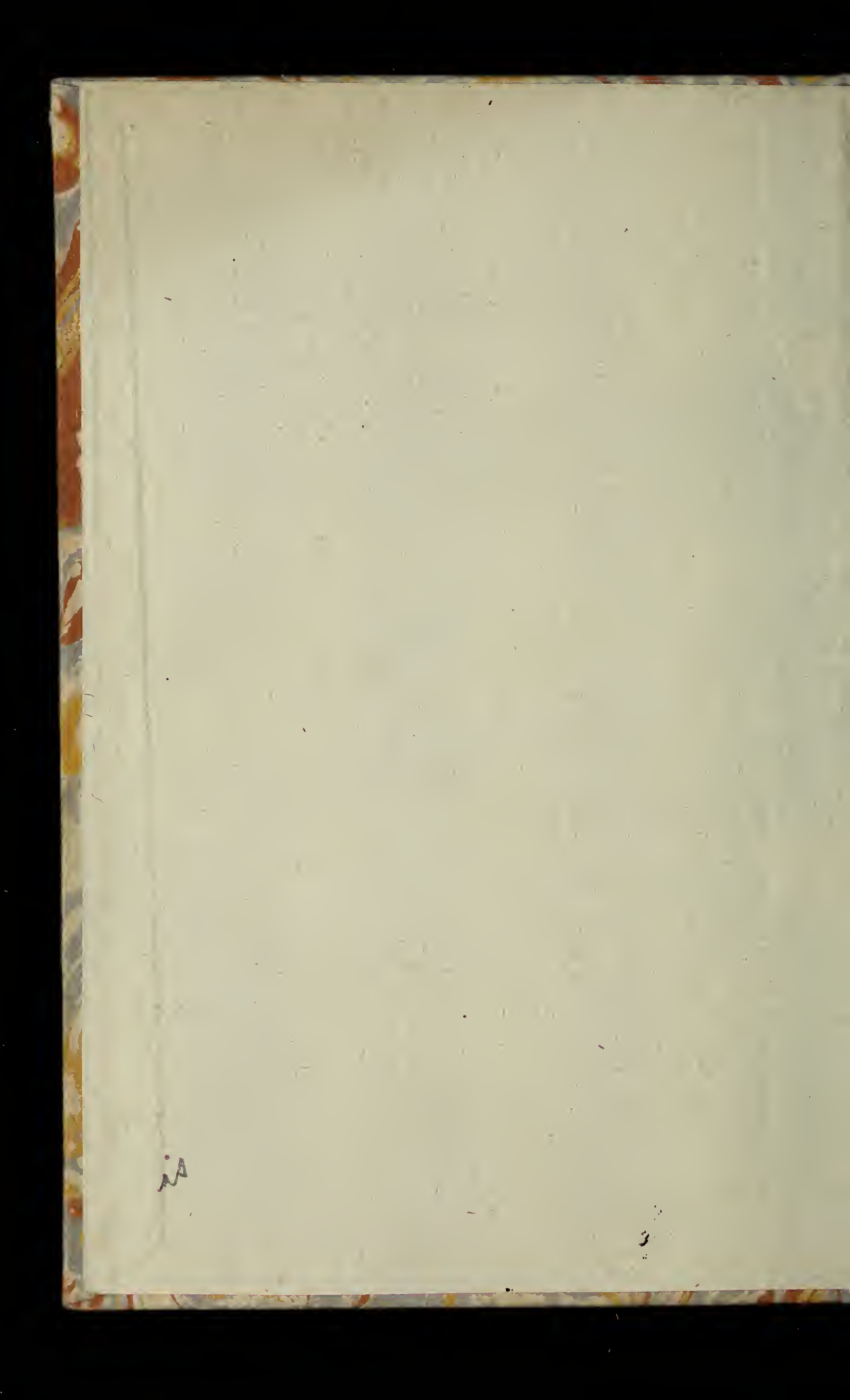
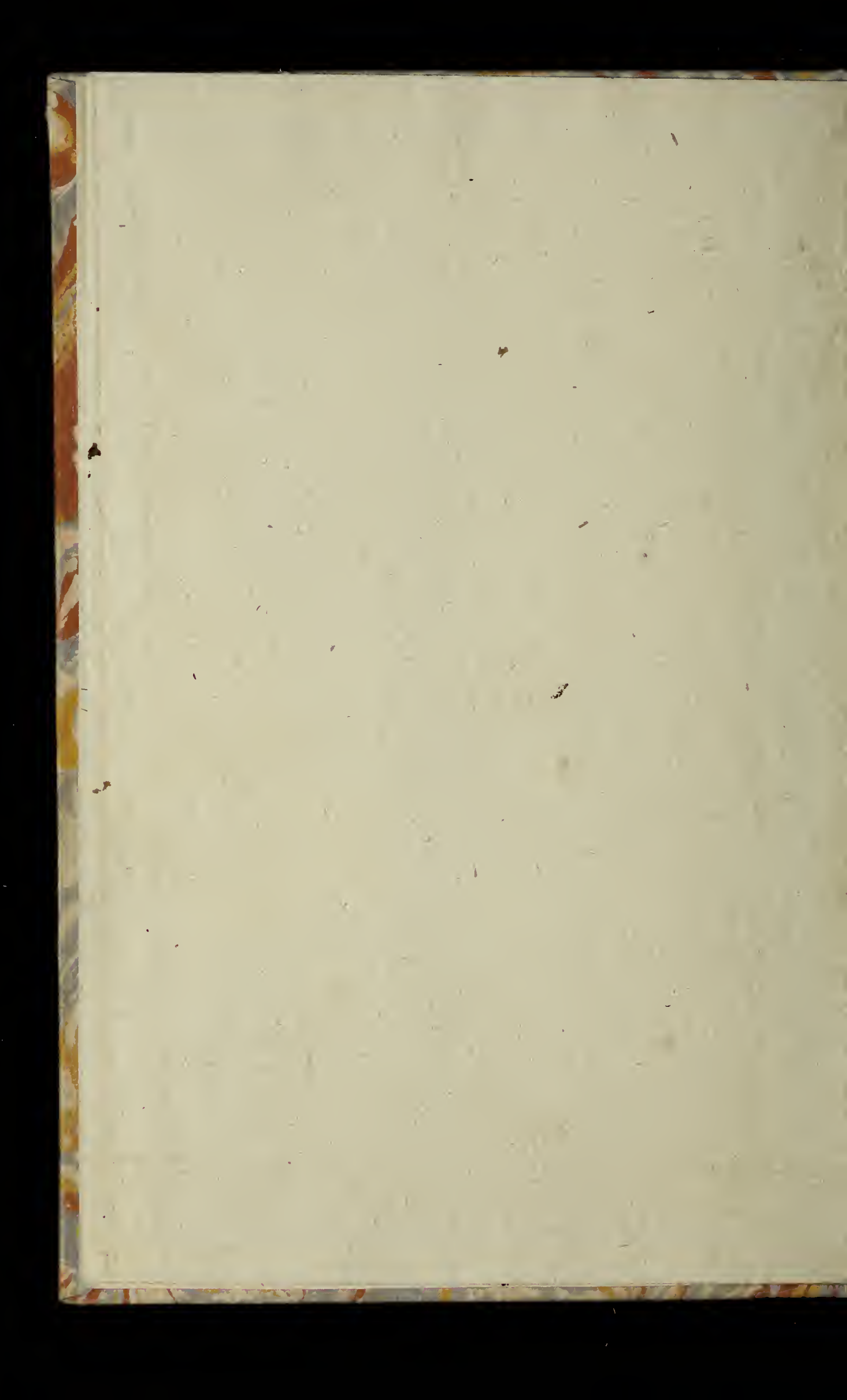






LA PRISE
ET
REDVCTION DE LA VILLE ET CHASTEAV de Nerac, au seruice du Roy.

Par Monsieur le Duc de Mayenne, suiuant l'execution des commandemens de sa Majesté.



A PARIS,
Chez Isaac Mesnier, ruë sainct Iacques.
M. DC. XXI.
Auec permission.



LA PRISE ET REDVction de la ville & chasteau de Nerac au seruice du Roy.

CHacun auec raison peut accorder que les armes sont fort necessaires, tant pour conseruer les biens acquis que pour en conquester d'autres. On les appelle communément armes offensiues & deffensiues.

Nul n'ignore non plus qu'à l'aide des armes on repousse les courses & violents efforts des perturbateurs du repos public, & ennemis de l'Estat, de sorte que sans icel-

les on ne ſçauroit maintenir la paix publique en ſon entier, d'où vient ce precepte commun, que durant la paix il faut tenir les armes preſtes: & que les armes des valeureux, & ſages Princes apportent la paix.

L'on ſçait auſſi bien que les premiers & derniers Empereurs pour auoir heureuſement manié les armes ſe ſont acquis les tiltres de victorieux, heureux, treſbons. Et à cette cauſe par la conqueſte des peuples ſubiuguez, ont eſté nommez Aſiatiques, Africains, Parthiques, Scytiques, Geltiques, Salmatiques, Alemaniques, & ſemblablement ſurnoms d'honneur & de reputation.

A cela ſe peut rapporter la repartie d'vn grand chef de guerre, lequel enquis s'il aymeroit mieux eſtre Achiles qu'Homere voulut

prealablement que l'enquesteur respondist, lequel des deux estoit plus excellent ; ou le trompette, ou le chef d'armée.

C'est chose notoire aussi que jadis, voire encore de presẽt la vaillance est plus esclatante & dorée que l'eloquence: tellement que le lustre guerrier esueille tant de gens, qu'ils laissent les liures & la plume, pour empoigner l'espée.

Plusieurs autres argumens en nombre presque innombrables pourroiẽt estre aduenus, & des histoires produictes, desquelles il semble qu'on tire aisément ceste conclusion, que les armes precellent les bõnes lettres, & que Mars surpasse Minerue.

Pour certain, si l'on se rapportoit de ceste question aux Gots qui fourragerent les Grecs, & rencontrans des monceaux de

liures, traictans de toutes ſortes de ſciences, n'y toucherent point, cõme ſi tels eſcrits ne ſeruoient qu'à effeminer & amolir les hommes ; & ſi l'on veut encore croire les Tartares, les Arrabes & les Turcs, & tels autres peuples barbares : ceſte trouppe d'arbitres pronõceroit en faueur des armes contre les bonnes lettres, toutesfois qu'elles ſont neceſſaires, pour immortaliſer la memoire des hauts, & cõme incroyables exploicts des Empereurs, Roys, Princes & vaillãs Capitaines, leſquels ſeroient enſeuelis dans l'oubly n'eſtoit que par le moyen d'icelle ils ſont rẽdus immortels.

Ne voyons nous pas en la perſonne de Monſieur le Duc de Mayenne la vaillãce & l'Eloquence, les genereux effects de ce grand Prince nous font il pas co-

gnoiſtre manifeſtement qu'il a les armes, & les lettres pour les ſçauoir conduire, le tout pour le ſeruice du Roy & le bien de ſon Eſtat?

Les eſmotions dernieres qui ſont arriués ces iours paſſez en la ville de Nerac, qui eſt en ſon gouuernement & proche de la ville de Bordeaux, tres-importante pour la Prouince, par le moyen de quelque quinze cens hommes tant de cheual, que de pied, qui s'eſtoient ſous main retirez en icelle ville, partie du pays de Bear, & l'autre du d'Auphiné, par l'aduis de Meſſieurs le Duc de Rohan, & la Force, & autres Seigneurs de la Religiõ pretenduë Reformée, en deliberation de leur ſaizir de la place & s'en rendre les maiſtres au preiudice de l'authorité du Roy.

De quoy fut incontinent aduerty Monsieur le Duc de Mayenne, comme aussi des fortifications qu'ils commençoient pour ce suiect à faire faire à lentour de ladicte ville, des munitions de guerres, qui sourdement y arriuoient tous les iours ; soubs fausse apparence, Mondit Seigneur le Duc de Mayenne enuoya promptement vn courrier par deuers le Roy, pour aduertir sa Majesté de tout ce que dessus.

Incontinent le Roy enuoya commission audit sieur Duc pour leuer des trouppes pour aller inuestir la ville de Nerac, & deuant icelle y planter le Siege, à celle fin de leur faire ressentir à leurs despens l'authorité & le pouuoir de sa Majesté.

Mondit Sieur le Duc de Mayenne (Prince aussi genereux que

l'on

l'on ſçauroit remarquer en la Chreſtienneté) eſtant fort zelé à l'obſeruation des Commandemens du Roy, Executa incontinent ceux de ſa Majeſté; & en moins de quatre à cinq iours aſſemble trois mil hommes, tant de Pied que de Cheual; contant toutesfois ceux qu'il auoit deſ ia ſur pied, faiſant ſortir du Chaſteau Trompette ſept piece de Canon auec force munitions de guerre; part de la ville de Bourdeaux auec ſes troupes pour aller droit à Nerac.

Eſtant arriué proche d'icelle le dix-ſetipeſme Iuin dernier, apres auoir inueſtis les aduenues, crainte de quelque ſecours, & auoir fait planter le

Canon deuant ladicte ville, trauaille viuiuement aux tranchee, & fait sommer la ville de se rendre au seruice du Roy, sur peine de ce rendre criminel de leze-Majesté.

Sur laquelle sommation ils prindrent conseil, sçauoir s'ils ce rendroient, ou bien s'ils soustiendroient le siege qui leur estoit preparé: mais voyant la resolution de ce grand Prince & valeureux Capitaine, ils resolurent d'enuoyer par deuers luy quelques notables Bourgeois de ladicte ville, & luy presenter les clefs d'icelle.

Ce que voyant ledit sieur Duc, il leur octroya de la part du Roy tout ce qu'ils luy demanderent, & entra par ce

moyen en ladicte ville auec ses troupes le 17. de ce mois, & en fit sortir les compagnies qui y estoient entrees auparauant, plaſant au lieu d'icelles de bonnes garnisons, pour tant mieux s'assurer de ladite place & lieux circonuoisins, qui pourroient à leur sujet faire le semblable, mais pour dérassiner du tout ceste pernicieuse rebellion en ce quartier. Mondit sieur le Duc y a tellement mis ordre que l'on ne peut plus d'oresnauant auoir aucune crainte, ains au contraire le tout ne respire que de rendre tout ce qu'ils doiuent legitimement au Roy.

Et puis d'autre costé il n'y a rien d'impossible à vn grand Monarque comme puis estre

nostre tres-Victorieux Roy LOVYS XIII. lequel déja en sa florissante jeunesse est aussi puissant que deffunct Henry le Grand (que Dieu absolue) son deffunct pere grand en force, grand en puissance, grãd en conseil, grand en courage, grand en amys, & sur tout en ses affaires, Tres grand en la Iustice de sa cause, & le poinct decisif de laquelle conciste en cecy, sçauoir s'il ne doit pas estre obey de ces sujets en chose en lesquelles il ne les violente de rien que ce soit.

Et s'est à ce grand Roy que quelques vns de la Religiõ Pretẽduë Reformée sont rebelles aux commandemẽs de sa Maje: ils pensent opposer leurs ar-

mes aux ſiennes, leurs forces aux ſiennes, leurs Soldats aux ſiens, & ne penſent pas que la valeur de noſtre Triomphant Monarque fera diſſiper toute ceſte poignée de gens qui voudront ce ſouſleuer contre l'authorité de ſa Majeſté, & enſuitte de ce, Dieu qui prent le timon & le Gouuernail des affaires de ſon Eſtat prendra ſa cauſe en main.

F I N.

